traités sur un même pied, aucun droit ni privilège spécial, tous travaillant animés d'un esprit de collaboration et désirant sincèrement édifier un grand pays fondé sur une mosaïque multiculturelle à laquelle chaque groupe peut apporter ses caractéristiques.

Nous de l'Ouest ne pouvons en aucune façon nous associer à ce complexe de culpabilité au sujet de la discrimination qui semble régner dans les régions centrales du Canada et qui a provoqué la présentation de cette mesure. Les Canadiens sont de 40 origines ethniques différentes. Les gens sont venus s'établir ici de leur propre gré n'ayant que leurs deux bras, leur désir et leur courage de faire de ce pays leur patrie. Depuis lors, ils se sont mariés les uns avec les autres. Ils ont élevé leur famille en pensant uniquement à favoriser l'évolution du canadianisme. La dernière chose à laquelle ils songent est l'espèce de Canadien à rallonge qu'on peut être. Dans ma région du pays, il n'y a qu'une sorte de citoyen, quel qu'il soit, et c'est le Canadien. Il n'y a pas de place au Canada pour des citoyens de deuxième ordre. Le bill a tendance à créer deux catégories de citoyens. C'est pourquoi je m'oppose particulièrement à l'article 38. Nous, du parti conservateur, avons tenté de le modifier afin que ceux qui appartiennent à la troisième force au Canada-et ils sont nombreux-puissent avoir l'impression de participer à l'épanouissement de la vie culturelle. Mais le gouvernement semble insister pour qu'un rang reconnu ne soit accordé au Canada qu'à deux groupes, les anglophones et les francophones. Je sais que bien des députés de l'autre côté de la Chambre pensent comme moi. Pourquoi n'ont-ils pas appuyé notre amendement? Est-ce parce que les gens au pouvoir les auraient menacés et qu'ils ne peuvent voter selon leur conscience.

Le bill doit symboliser en principe le choix du gouvernement en faveur d'une société pluraliste plutôt que d'un creuset social. A mon avis, ses dispositions prévoient deux creusets plutôt qu'un seul. Les Canadiens d'origine ukrainienne, allemande, italienne ou scandinave n'auront pas le choix; ils devront se laisser absorber ou par le creuset français ou par le creuset anglais.

Un autre des principaux points de la mesure qu'on devrait rendre clair comme le jour ce sont ses effets sur les fonctionnaires et leurs carrières. Nous avons tenté de clarifier la chose en proposant un amendement, pour tenter de dissiper les craintes de discrimina-[M. Mazankowski.]

délibérée contre un groupe minoritaire par tion dans la forction publique. Mais le gouune majorité et certainement pas contre les vernement qui, bien sûr, a le monopole des Canadiens d'origine française. Tous ont été bonnes idées, l'a rejeté. En fait, le bill est une source de vive inquiétude chez les fonctionnaires.

> Nous avons entendu un ministre, un ministre d'État, expliquer à un auditoire de l'Ouest qu'aucun Canadien ne devra forcément être bilingue pour être nommé fonctionnaire, ni une fois nommé, pour être promu. Il a même dit qu'un secrétaire bilingue dans un bureau pourrait suffire. Pourtant, peu de temps après, nous avons entendu dire, et en termes sans équivoque, le ministre du Revenu national (M. Côté) dire que le bilinguisme serait désormais une nécessité dans la fonction publique et que les chances pour une personne unilingue de se faire engager, sans même parler d'avancement, seraient nulles. A mon avis, le premier ministre (M. Trudeau) devrait rassurer le pays sur-le-champ à ce sujet et préciser en termes clairs et concis quelle sera au juste la portée du bill sur les carrières dans la fonction publique.

> L'idée générale dont s'inspire le bill peut être excellente et tout à fait acceptable aux yeux de tous les Canadiens raisonnables, mais ses détails et le nuage de confusion et de doute qui entourent ses effets probables ont inspiré une certaine méfiance à bien des Canadiens quant à ses objectifs et à son application. Certes, il reste aussi beaucoup de méfiance et de doute quant aux fonctions du Commissaire des langues, à son interprétation de la loi, à son administration, à son degré de neutralité et de conscience, toutes choses que nous de ce parti avons tenté d'éclaircir. Nous avons sincèrement cherché à rendre l'application du bill facile et pratique, mais ici encore, nos propositions ont été refusées. Je vous demande pourquoi, monsieur l'Orateur. Le gouvernement veut-il que certains articles et certains règlements demeurent nébuleux, afin qu'il puisse les interpréter à sa guise?

## • (5.20 p.m.)

Le premier ministre a reproché à la presse d'avoir mal expliqué le bill. Une telle explication incombe assurément au premier ministre tout d'abord, et aux membres du gouvernement ensuite. Si, comme il le prétend, on a présenté le projet de loi sous un faux jour, le gouvernement seul est à blâmer. D'après moi, le gouvernement a le devoir d'éclaircir ce mystère dans l'intérêt de la nation.

Pourquoi le premier ministre ne dissipe-t-il pas certains des doutes et des craintes qu'a fait naître le bill, surtout dans l'Ouest du Canada? Pour l'Ouest, ce bill n'est qu'une